

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 JUILLET 2019**

**Délibération**  
n° 2019.07.080.B

**Définition d'une  
stratégie territoriale  
pour la protection et  
la valorisation de la  
biodiversité :  
demande de  
subvention à la  
Région Nouvelle  
Aquitaine dans le  
cadre de l'AMI  
"Territoire Vert et  
Bleu"**

**LE QUATRE JUILLET DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2019**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Roland VEAUX à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.07.080.B**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : **Monsieur REVEREAULT**

**DEFINITION D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE POUR LA PROTECTION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NOUVELLE AQUITAINE DANS LE CADRE DE L'AMI "TERRITOIRE VERT ET BLEU"**

La région Nouvelle-Aquitaine a adopté le 18 décembre 2017 sa stratégie en faveur de la biodiversité, définissant ainsi ses priorités autour de 5 orientations majeures :

1. organiser une gouvernance de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine
2. éveiller les consciences pour considérer la biodiversité comme un enjeu majeur
3. mener une action volontariste pour la biodiversité
4. agir en urgence pour les espèces vulnérables
5. placer la biodiversité au cœur des politiques régionales.

Pour la mise en œuvre d'actions volontaristes, la Région s'est également dotée d'une nouvelle politique de reconquête des continuités écologiques en Nouvelle-Aquitaine avec 4 axes de travail :

1. développer la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine
2. accompagner des projets de « Territoires verts et bleus »
3. soutenir la mise en œuvre d'actions opérationnelles grâce à un appel à projet annuel
4. accompagner l'innovation et les projets pilotes.

Dans ce cadre, la région Nouvelle Aquitaine a développé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoire Vert et Bleu », qui vise à inciter à la construction et l'animation d'un projet de territoire, concerté et porté par une collectivité locale (EPCI, Syndicat) intégrant les acteurs et usagers autour des questions d'aménagement du territoire et de biodiversité.

Cet AMI permet d'apporter une aide financière maximale de 30 000 € aux territoires sélectionnés pour définir entre juillet 2019 et juin 2021 une stratégie de biodiversité accompagné d'un plan d'action sur 5 ans. Cette aide permet de couvrir des frais de prestations et de valorisation de l'ingénierie mise en œuvre pour sa réalisation.

La transition écologique et énergétique est une priorité du projet d'agglomération. Les actions de GrandAngoulême en matière de biodiversité sont d'ores et déjà réelles :

- Définition de zones patrimoniales en 1999 ayant amenées à la réalisation de sentiers pédagogiques notamment,
- Accompagnement d'une dizaine de classes par an dans le cadre du programme pédagogique « curieux de nature »,
- Accompagnement financier du Conservatoire Régional d'Espace Naturel dans la gestion de sites naturels (Brandes de Soyaux, Vallée des Eaux Claires),
- Organisation de visites patrimoniales et naturelles,
- Mise en place d'une des premières « trame verte et bleue » à l'échelon national dans le cadre du Schéma de Coopération Territorial (SCoT) en 2013 et traduction dans les Plans Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à 16 communes.

Ces actions sont complétées par des partenaires territoriaux :

- Animation des différentes zones Natura 2000 du territoire « Forêt de la Braconne, coteaux des Bouchauds et de Marsac, Charente amont, Charente Aval » par la Direction départementale des Territoires (DDT)

- Actions menées par les communes en matière de sensibilisation (charte mon coin nature de la ville d'Angoulême, festival de la biodiversité de Mouthiers), d'acquisition de connaissance par des atlas de biodiversités communaux (Mouthiers, La Couronne, Angoulême, Linars), de restauration de zones écologiques (pelouses calcaires,...)

Le groupe de travail transition écologique et énergétique du 13 mai 2019, avec la participation des associations de protection de la nature et de l'environnement du territoire a pris connaissance de la richesse des actions actuelles. Il a également mis en exergue le besoin de construire une politique de biodiversité partagée entre les acteurs du territoire à l'échelle de GrandAngoulême pour renforcer la mise en œuvre opérationnelle d'actions : de sensibilisation, de prise en compte dans les aménagements et de restauration des continuités écologiques identifiées dans la Trame Verte et Bleue. Ces actions devront alimenter par ailleurs le Plan Climat Air Energie Territorial (séquestration carbone, lutte contre les îlots de chaleur) et le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des 38 communes de l'agglomération.

Il est donc proposé de construire cette stratégie et la définition d'un plan d'action opérationnel d'ici juin 2021 dans le cadre de l'AMI de la région Nouvelle-Aquitaine et de solliciter son accompagnement financier.

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** la candidature de GrandAngoulême à Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoire Vert et Bleu de la région Nouvelle-Aquitaine » pour construire sur 2 ans une politique opérationnelle de gestion et de valorisation de la biodiversité sur le territoire

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne habilitée à solliciter une subvention de 30 000 € auprès de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoire Vert et Bleu » et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre .

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juillet 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juillet 2019</b>